

F-Le Rheu: Délégation par contrat de arrendamiento del servicio público de tratamiento de aguas colectivas adjudicado de conformidad con los artículos L.1411-1 a L.1411-18 del Código general de las colectividades territoriales

2012/S 189-311104

AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURES POUR UN CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Affermage du service public d'assainissement

1. Identification de la collectivité délégante:

Ville du Rheu, place de la Mairie, BP 15129, 35651 Le Rheu, FRANCE. Tél: 02 99 60 71 31. Fax: 02 99 60 75 83.

Adresse générale de l'autorité délégante: <http://ville-lerheu.fr>

Adresse du profil acheteur: <http://www.e-megalisbretagne.org/>

2. Objet de la consultation:

Délégation par affermage du service public d'assainissement collectif attribuée conformément aux articles L.1411-1 à L.1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3. Caractéristiques essentielles de la délégation:

Durée du contrat: 10 ans à compter du 1.1.2014.

Données du service:

caractéristiques principales en 2011:

- nombre d'abonnés au service: 2 874 u;
- assiette de la redevance: 276 623 m³;
- unité de traitement: station d'épuration à boues activées d'une capacité de 10 000 E/h;
- postes de relèvement/refoulement: 7 u;
- linéaire de canalisations: 35,4 km de gravitaire, 5,2 km de refoulement;

4. Contenu des dossiers de candidatures:

Les candidats devront produire tous les documents permettant à la collectivité d'apprécier leurs garanties professionnelles et financières:

- lettre de candidature,
- pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat,
- attestations, certificats et justifications prévus aux articles 8 et 9 du décret n° 97-638 du 31.5.1997,
- attestation sur l'honneur certifiant de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue à l'article L 323-1 du Code du Travail ou, à défaut, attestation sur l'honneur justifiant du versement de la contribution annuelle au fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés prévue à l'article L 323-8-2 du Code du Travail (loi 2005-102 du 11.2.2005),
- certificats de capacité datant de moins de 3 ans, de gestion par affermage de services publics d'assainissement de caractéristiques équivalentes à celles faisant l'objet de la présente consultation,
- capacités techniques du candidat qui précisera dans une déclaration:
 - * les effectifs généraux et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années;
 - * les moyens et l'organisation technique et opérationnelle (organigramme, outillage, matériel, équipement technique pour la gestion du service, service d'astreinte 24 h/24, moyens mobilisables en cas d'urgence),
- capacités financières du candidat qui précisera notamment dans une déclaration le chiffre d'affaires global et les bilans des 3 dernières années,
- note précisant les moyens (technique, personnel) régionaux et locaux pouvant être mis à la disposition de la collectivité pour assurer la continuité de son service public et l'égalité des usagers devant le service.

5. Présentation des dossiers de candidatures:

Les dossiers de candidatures devront être adressés par pli recommandé avec avis de réception

postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception à l'adresse ci-après, ou remises contre récépissé à cette même adresse aux heures d'ouverture de la mairie à:

M. le maire de la Ville du Rheu, place de la Mairie, BP 15129, 35651 Le Rheu, FRANCE, sous enveloppe cachetée portant la mention «Candidature pour la gestion déléguée par affermage du service public d'assainissement collectif de la ville du Rheu — À n'ouvrir qu'en présence de la commission».

Date limite de remise des candidatures: 6.11.2012 (12:00).

6. Jugement des offres:

6.1. Critères d'appréciation des candidatures:

La Commission de délégation de service public dressera la liste des candidats admis à présenter une offre après examen:

- de leurs garanties professionnelles, techniques et financières en adéquation avec les caractéristiques du service à assurer,
- de leur respect de l'obligation des travailleurs handicapés prévue à l'article L. 323-1 du Code du travail,
- de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

6.2. Critères d'appréciation des offres:

Les critères d'appréciation des offres seront précisés dans le dossier de consultation qui sera remis aux opérateurs ayant été admis à présenter une offre par la Commission de délégation de service public.

7. Langue pouvant être utilisée pour les candidatures:

Le français.

8. Renseignements d'ordre administratif ou technique:

Monsieur le maire de la ville du Rheu, place de la Mairie, BP 15129, 35651 Le Rheu, FRANCE. Tél. 02 99 60 71 31. Fax 02 99 60 75 83. E-mail: i.devy@ville-lerheu.fr

9. Procédure de recours:

Instance chargée des procédures de recours: Tribunal administratif, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes. E-mail: greffe.ta-rennes@juradm.fr Tél. 02 23 21 28 28. Fax 02 99 63 56 84.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours: e-mail: greffe.ta-rennes@juradm.fr Tél. 02 23 21 28 28. Fax 02 99 63 56 84.

Date d'envoi du présent avis à la publication: 20.9.2012